

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 46 (1954)
Heft: 6

Artikel: Déclaration de la C.I.S.L. sur le plein emploi
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

foyer, de l'école à l'exécution, qui est la chose des travailleurs intellectuels et manuels à la fois. On constate avec satisfaction que l'on attache, depuis quelque temps, plus d'importance qu'hier aux aspects psychologiques de la productivité. En Suisse, malheureusement, les travailleurs — les premiers touchés par la rationalisation — et leurs représentants ne sont encore que très rarement informés et consultés sur les problèmes et décisions qui touchent l'accroissement de la productivité. Et pourtant, dans la plupart des cas, le succès dépend d'une coopération confiante de tous les participants.

Je terminerai par une observation qui relève de la philosophie sociale: l'effort de productivité prend parfois, tant chez nous qu'ailleurs, des formes telles que l'on doit se demander si le succès économique est vraiment la fin dernière de notre existence. D'aucuns répondront qu'il ne saurait en aller autrement si l'on ne veut pas succomber sous les coups de la concurrence et voir baisser sensiblement son niveau de vie. Cette réponse est peu satisfaisante. Peut-être nos enfants ou petits-enfants seront-ils plus sages que nous: ils travailleront pour vivre, mais se refuseront à vivre pour travailler, comme autrefois, à l'époque précapitaliste. Mais tant que des centaines de millions d'hommes (dont l'âge moyen atteint à peine 30 ans) vivent encore dans la misère; tant que, dans les pays évolués, des centaines de milliers d'hommes ne participent pas encore ou que trop insuffisamment aux richesses matérielles et à la vie de l'esprit, l'effort de productivité reste une impérieuse nécessité. Il doit être poursuivi et intensifié, mais à la condition que les progrès réalisés profitent avant tout à ceux qui ne vivent pas encore du côté du soleil.

Déclaration de la C. I. S. L. sur le plein emploi

Le sous-comité de la C.I.S.L. a adopté, en sa session du 1^{er} au 3 mars 1954, une déclaration qui expose les grandes lignes de la politique de plein emploi que réclament les syndicats libres. Nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant dans son intégralité ce document.

1. Les syndicats libres, authentiques et fidèles représentants des aspirations des travailleurs, militent pour le plein emploi, l'expansion économique, le progrès social et un continuel relèvement des standards de vie de ceux qui vivent de leur labeur. Ils combattent pour la réalisation de ces vastes objectifs dans le cadre d'une société libre et d'une paix équitable.

2. Le mouvement syndical libre a déjà franchi de grandes étapes dans la voie qui mène à ces objectifs; mais une tâche immense reste

encore à accomplir. En dépit des lourds efforts consentis par les syndicats libres du monde entier, en dépit de recommandations réitérées du Conseil économique et social des Nations Unies et de l'Organisation internationale du travail, le chômage sévit encore dans maints pays industriels à un niveau élevé, et c'est à peine si l'on a accompli le moindre progrès dans la solution du problème du sous-emploi dans les pays économiquement sous-développés. En outre, après une ou deux décennies pendant lesquelles quelques-uns des pays industriels les plus importants ont connu une constante expansion économique et le plein emploi, le danger d'une dépression économique et d'un recul dans le niveau de l'emploi et des standards de vie pointe de nouveau.

3. C'est avec une inquiétude croissante que les syndicats libres décèlent également dans de nombreux pays un renforcement des tendances réactionnaires qui ignorent tout de l'importance économique et sociale primordiale du plein emploi, et que, sous leur influence, certains gouvernements poursuivent une politique économique qui a réduit ou menace de réduire — au lieu d'aider à le relever — le niveau de l'emploi.

4. A ces tendances rétrogrades, les syndicats libres déclarent une lutte sans répit. Comme le 3^e congrès mondial de la C. I. S. L. l'a proclamé, le droit à l'emploi est un droit social fondamental. Le plein emploi doit avoir la priorité sur tous les autres objectifs économiques nationaux et internationaux. Mais les syndicats libres rejettent énergiquement et sans réserve aucune des méthodes totalitaires de maintien du plein emploi, méthodes qui reposent sur l'asservissement du travail et la violation des libertés individuelles et politiques, de même que tout système exploitant les travailleurs et réduisant leurs standards de vie.

5. Le plein emploi est une nécessité sociale, économique et politique. C'est pour chaque individu un droit inaliénable que de pouvoir gagner son pain par son travail. Il est socialement intolérable que des millions d'hommes en quête de travail soient condamnés à l'inaction. Économiquement parlant, c'est un gaspillage absurde et paradoxal que des forces de travail restent inutilisées alors qu'elles pourraient améliorer le bien-être de la société. L'insécurité et le déclin social qu'engendre le chômage dans une grande partie de la classe laborieuse conduisent à des tensions politiques qui ne peuvent que renforcer les courants totalitaires.

6. C'est d'une économie vigoureuse en expansion et en progrès constant que naissent les meilleures conditions de maintien du plein emploi. C'est une telle économie, axée sur un continuel perfectionnement technique, orientée vers le relèvement du bien-être des larges masses de la population, procurant de l'emploi à tous ceux qui veulent travailler, que les syndicats libres ont en vue dans leur lutte sur le plan économique. La réalisation et le maintien du plein

emploi exigent un ensemble de mesures et posent un certain nombre de problèmes. Certaines questions sont particulières à certains pays, tout comme d'autres, par suite de conditions politiques et économiques différentes, apparaissent sous un jour différent selon les pays. Mais les principes fondamentaux quant à la plupart des aspects du plein emploi sont communs à tous les syndicats libres. C'est dans cet esprit que le Comité exécutif de la C. I. S. L. choisit d'exposer dans leurs grandes lignes les politiques de plein emploi préconisées par le monde du travail.

7. Le « plein emploi » est un état de choses dans lequel quiconque sait et veut travailler peut trouver un emploi. Il est admis que des transformations des conditions techniques, démographiques et autres, de même que l'évolution saisonnière, peuvent engendrer un certain chômage. Mais dans une économie saine et en voie d'expansion, un chômage de cet ordre ne dure qu'un laps de temps rigoureusement limité: une véritable politique de plein emploi assurera la résorption aussi rapide que possible de la main-d'œuvre rendue disponible et réduira au minimum, par une organisation économique et technique appropriée, le chômage saisonnier et le travail partiel.

8. Il est également admis que dans certains pays, tout particulièrement dans les pays insuffisamment développés, les ressources économiques sont à l'heure actuelle insuffisantes pour leur permettre d'assurer la mise au travail de la totalité de la main-d'œuvre dont ils disposent. Toute politique économique dans ces pays doit avoir pour but primordial d'ouvrir aussi rapidement que possible l'accès aux ressources économiques nécessaires à la réalisation du plein emploi. A cette fin, il conviendrait d'assurer une aide financière internationale d'envergure.

9. En toutes circonstances, une société quelle qu'elle soit a pour devoir de créer et de maintenir les conditions permettant à tous ses membres de trouver du travail. Une société qui ne s'acquitte pas de cette tâche est inique, injuste et politiquement instable.

*Forte demande effective:
une condition préalable du plein emploi*

10. Les syndicats libres militent en faveur d'une économie mondiale dynamique fondée sur des économies nationales en expansion. La condition de base d'une telle économie réside dans une demande effective qui, bien que constamment croissante, reste à tout instant suffisante pour assurer des débouchés à tous les biens et services que peuvent produire la main-d'œuvre disponible et les autres ressources.

11. Une demande effective nationale est la résultante de la consommation, des investissements et des exportations. La demande globale émanant de ces trois secteurs devrait toujours être assez élevée pour assurer le plein emploi; mais la proportion optimale

entre consommation, investissements et exportations peut varier, et en fait variera, de pays à pays et d'une époque à l'autre. D'une façon générale, la condition première du plein emploi est dans une consommation élevée, car, en dernière analyse, les investissements sont déterminés par la demande actuelle ou présumée en biens de consommation. Certains pays se voient dans la nécessité de développer leur équipement de production à une échelle qui exige l'investissement d'une forte proportion de la production nationale; ceci peut être particulièrement nécessaire lorsqu'il s'agit de pallier ou de prévenir le chômage structurel. Pour certains pays, le commerce extérieur joue un rôle très important dans leur variabilité économique; leur politique économique interne doit donc être adaptée à la situation et aux perspectives qu'offrent à leurs exportations les marchés internationaux.

12. A l'heure actuelle, une expansion du pouvoir d'achat des consommateurs ainsi que des dépenses publiques en biens et services, y compris les investissements, est de la plus haute importance. De nombreux pays doivent résoudre le problème d'une conversion à la production civile de la partie retirée à la production militaire. En outre, les Etats-Unis, dont l'activité économique exerce une profonde influence sur celle du monde libre, font face au problème d'une élévation suffisante du pouvoir d'achat des consommateurs pour faire équilibre à l'ampleur rapidement croissante des moyens de production et à un accroissement rapide de la population active.

Dépenses de consommation

13. Le pouvoir d'achat dont les individus disposent pour des biens de consommation détermine leur standard de vie. Un haut pouvoir d'achat des consommateurs constitue donc en soi un objectif social de premier plan. Dans les pays industriels, ce sont les salaires et les traitements qui constituent l'élément le plus important des revenus des consommateurs. Pour maintenir le plein emploi au niveau voulu, des salaires élevés et un revenu salarial régulier sont donc essentiels. Une économie en expansion doit prévoir toutes possibilités de relèvement constant des salaires réels. Obtenir pour les travailleurs des salaires réels de plus en plus élevés est d'ailleurs un des principaux objectifs des syndicats.

14. Les syndicats rejettent les arguments en faveur de profits élevés et de bas salaires. Si l'effet de salaires élevés est favorable, celui de profits élevés sur le niveau de la consommation est souvent défavorable. Par ailleurs, des profits élevés ne sont pas le seul moyen de formation de capitaux.

15. Là où la dépense de consommation reste, en dépit de l'action syndicale, insuffisante pour assurer le plein emploi, une redistribution du revenu national s'impose. Il incombe au gouvernement d'in-

tervenir pour assurer une redistribution des revenus garantissant un niveau suffisant de la dépense à des fins de consommation. Parmi les moyens dont disposent les gouvernements à cet égard, il faut citer la politique fiscale, les bénéfices de sécurité sociale (également, en certains cas, les subventions alimentaires et similaires) et des dépenses directes du gouvernement affectées à des biens et services.

16. Les mesures gouvernementales doivent servir à compenser le défaut de pouvoir d'achat et à combattre l'inflation. Une telle intervention gouvernementale compensatrice doit en outre anticiper sur les courants contraires dans le pouvoir d'achat afin d'écartier toute menace au plein emploi. Parmi les moyens propres à stimuler le pouvoir d'achat, un accroissement des exemptions fiscales quant au revenu personnel, des réductions des droits d'accise et autres taxes sur les biens sont d'une grande importance directe dans les pays sur lesquels pèse la menace d'un recul de leur demande interne. Dans le cadre de la sécurité sociale, des allocations de chômage satisfaisantes sont un facteur de stabilisation des plus importants. Dans les pays économiquement sous-développés, et notamment dans ceux dont le gouvernement ne dispose que d'un revenu très limité, il peut plutôt s'avérer souhaitable d'occuper, dans la mesure du possible, les chômeurs à l'exécution de projets de travaux de construction.

17. On ne peut admettre la validité de l'objection selon laquelle des politiques compensatrices pourraient compromettre l'équilibre budgétaire du gouvernement. S'il est toujours nécessaire qu'un gouvernement évite tout gaspillage dans son administration, autant d'ailleurs qu'il convient de l'éviter dans n'importe quel secteur de l'économie, la conception de l'équilibre budgétaire paraît trop étriquée, et d'autant plus quand le budget comporte des dépenses en biens d'équipement. L'essentiel est d'assurer l'équilibre entre la production globale en régime de plein emploi et la dépense globale dans l'ensemble de l'économie nationale.

Formation de capitaux

18. La formation de capitaux, au sens d'investissements réels, est nécessaire au maintien et à l'élargissement des possibilités de production. Cependant, les investissements privés n'atteignent pas toujours le volume nécessaire au maintien du plein emploi. En outre, les capitaux privés ne sont pas toujours disposés à s'investir dans les industries qui, comme le logement, doivent satisfaire des besoins sociaux. En pareil cas, des investissements publics ou dirigés par des autorités publiques deviennent indispensables.

19. Dans certains pays, la création de nouvelles possibilités d'emploi par la formation de capitaux est un besoin criant. Cependant, nonobstant un marché interne tout offert aux biens que pourraient produire les capitaux investis, les investissements ne se font pas à

une échelle suffisante. Les syndicats libres insistent sur la nécessité d'encourager les investissements tant publics que privés afin d'exploiter les ressources productives de ces pays.

20. Il est de pratique assez courante que des firmes financent leurs propres investissements en puisant dans leurs profits. Une telle pratique peut engendrer une mauvaise distribution des investissements et mesurer dangereusement les capitaux à de nouvelles industries et à des entreprises à bas profits même quand leur expansion est indispensable à un sain développement de l'économie. L'auto-financement n'est pas assujéti aux contrôles régissant les marchés des capitaux; il échappe aisément au contrôle gouvernemental. Si dans certains pays la nécessité d'accroître les investissements a conduit à une politique fiscale encourageant l'auto-financement, ce dernier doit être étroitement surveillé par les gouvernements, lesquels doivent s'efforcer de le maintenir dans les limites compatibles avec un sain développement de l'économie et prendre des mesures pour canaliser les investissements vers les industries dont l'expansion est pour le pays d'un intérêt vital.

21. Il existe dans certains pays une tendance, hautement préjudiciable à la réalisation du plein emploi et à l'expansion économique, à laisser dormir des capitaux financiers considérables, spécialement les bénéfiques, plutôt que de les utiliser à des investissements productifs. Les syndicats libres réclament qu'une action, par exemple une forte taxation des capitaux dormants, soit prise pour en empêcher l'accumulation.

22. Pour réaliser et maintenir le plein emploi, le gouvernement devra souvent agir sur le volume et l'orientation des investissements. Ce peut être indirectement, par des mesures de crédit, par des contrôles des investissements, par des commandes gouvernementales, par la politique fiscale, ou directement, par des investissements publics.

23. On agira sur les investissements par des politiques de crédit en déterminant le taux de l'intérêt, en accordant des crédits publics, en créant des institutions de crédit ou en contrôlant le crédit privé. Il sera en général souhaitable de pratiquer un contrôle sélectif du crédit et d'encourager les investissements, notamment les investissements sociaux, par une politique gouvernementale de bon marché du crédit aux fins d'investissements sociaux et de consommation, politique qui doit être conçue de façon à empêcher les institutions de crédit intermédiaires d'élaborer leurs bénéfices aux dépens des consommateurs. Une politique de bon marché de l'argent est d'autant mieux justifiée qu'on peut débattre le point de savoir si un taux d'intérêt élevé a en général une sérieuse incidence sur le volume de l'épargne pouvant être investie.

24. La mesure dans laquelle les investissements publics suppléeront aux investissements privés dépendra largement de l'importance relative du secteur public de l'économie. En tout état de cause, le

gouvernement détient habituellement, dans tous les pays, des secteurs d'investissements économiques, tels que routes, voies navigables, distribution d'eau, etc., et surtout sociaux, tels que routes, hôpitaux, etc., où le besoin d'investissements publics est prononcé. Dans certains pays, ce sont des investissements publics qui doivent permettre la constitution ou l'expansion d'industries de base.

25. Le logement est à l'avant-plan des investissements sociaux. Ici, le besoin d'investissements publics ou dirigés par les autorités publiques est particulièrement impérieux dans la plupart des pays en raison de la pénurie de logements encore aggravée par la guerre et en raison aussi du peu de propension des capitaux privés à s'investir à des taux de loyer que les gagne-petit pourraient payer, ou dans la construction d'habitations dont les prix de vente seraient abordables par cette catégorie. Si l'on considère que la poursuite de logements décents, en même temps qu'elle contribue largement au plein emploi, est indispensable à un standard de vie satisfaisant, la construction d'habitations à bon marché a droit aux encouragements tout spéciaux de la part d'un gouvernement.

Productivité

26. L'accroissement de la productivité est un trait essentiel d'une économie de plein emploi en expansion. En augmentant les disponibilités en biens et services, en réduisant les heures de travail ou en réduisant l'effort que doit fournir le travailleur, un accroissement de la productivité peut contribuer dans une mesure vitale à l'amélioration des standards de vie. Si un accroissement de la production dépend largement de l'habileté technique et de l'habileté dans la gestion, la mesure dans laquelle un accroissement de la productivité se traduira par une amélioration des standards de vie dépendra en ordre principal de l'efficacité de l'action des syndicats en faveur d'une amélioration des conditions de travail et d'une politique fiscale empreinte d'équité et d'esprit de progrès.

L'accroissement de la productivité doit, si l'on veut éviter le chômage technologique, aller de pair avec l'expansion de la production et avec un accroissement corrélatif de la consommation.

27. Les syndicats insistent pour que les travailleurs aient une part équitable aux avantages que rendront possibles de nouvelles méthodes de production et l'accroissement de la productivité. Les négociations collectives et la consultation syndicale doivent également fournir des garanties indispensables contre tout système augmentant la peine physique ou la tension nerveuse du travailleur, ainsi que toutes autres formes d'exploitation du travailleur, lors d'une modification dans les méthodes de production. Des conventions collectives et une politique gouvernementale appropriée devront égale-

ment assurer la résorption rapide de tous les travailleurs privés de leur emploi par suite des changements techniques.

Difficultés possibles en régime de plein emploi

28. L'expérience d'un certain nombre de pays montre qu'une économie de plein emploi est exposée à connaître certains problèmes de politique économique et sociale difficiles, mais non insurmontables. Avant tout se pose le problème de la main-d'œuvre. Pour prévenir la pénurie de types particuliers de main-d'œuvre, de même que pour éviter l'encombrement de certains secteurs par suite des transformations techniques, des programmes de formation et de réadaptation doivent préparer aux besoins de l'industrie ceux qui sont en quête d'un emploi. Il y a la question de l'attrait qu'offrent les possibilités de travail et de leur acceptabilité. Il y a encore les problèmes de mobilité de la main-d'œuvre, mobilité tant géographique que professionnelle, qui se sont révélés particulièrement ardues en cas de pénurie de logement. Les syndicats sont en faveur de mesures facilitant la mobilité de la main-d'œuvre; mais ils estiment préférable, lorsque la chose est possible, d'apporter les ressources aux travailleurs.

29. Il y a encore le problème du maintien d'un juste équilibre entre la demande monétaire totale et la production totale de biens et services. Les syndicats libres insistent pour que cet équilibre soit réalisés à un niveau élevé de la production et de l'emploi. Ils déclarent que le danger d'inflation est moins réel et moins immédiat pour le monde dans son ensemble à l'heure actuelle que le danger de déflation et de chômage.

30. En même temps, c'est un fait admis que les pays industriels dont la prospérité dépend d'un commerce extérieur intense et régulier doivent être en garde contre les risques d'inflation en régime de plein emploi même lorsqu'ils s'appliquent énergiquement à constamment accroître leur production. Même dans ces conditions une montée excessive du revenu monétaire global peut engendrer une spirale inflationniste des prix, des salaires et des coûts de production. Bien que la responsabilité de la politique économique incombe en dernière analyse aux gouvernements, les syndicats en portent également leur part et doivent envisager le rôle qu'ils doivent jouer dans la lutte contre l'inflation. Il est clair que leur politique dépendra en tout temps des conditions particulières à leur pays: bien qu'ils luttent toujours pour de plus hauts standards de vie, ils ont parfois, dans certains pays et dans des conditions données jugé préférable de suivre une politique de blocage des salaires, sous réserve de restrictions analogues de la part d'autres secteurs de la communauté.

31. L'inflation peut parfois résulter d'un concours de circonstances sur lesquelles un pays n'a aucun contrôle. L'expérience de la guerre de Corée a montré que l'organisation internationale n'est pas encore en mesure d'empêcher que se répande rapidement de par le monde une situation inflationniste. Il est difficile même à des pays disposant d'une organisation fiscale et administrative bien développée de faire face suffisamment rapidement et efficacement à des situations d'inflation lorsqu'elles surgissent et d'épargner certains sacrifices à leurs populations. En pareil cas, parmi les mesures à prendre, il faut citer des politiques fiscales et de crédit, diverses interventions directes, la distribution de certains produits et les encouragements à un accroissement de la productivité.

32. Dans les pays qui concentrent une grande partie de leur effort sur l'industrialisation et dont la production nationale est consacrée dans une forte proportion aux investissements d'équipement, l'inflation peut se développer avant même que le plein emploi soit réalisé ou persister dans des conditions de plein emploi même alors que la production globale est en hausse constante. Une aide financière de l'extérieur et l'investissement de capitaux étrangers dans des conditions garantissant l'indépendance politique et économique du pays bénéficiaire peuvent faciliter un redressement de la situation.

Pays économiquement sous-développés

33. Les problèmes de l'emploi qui se posent aux pays économiquement sous-développés sont particulièrement graves, étant donné l'insuffisance, dans nombre d'entre eux, des ressources économiques pour permettre le plein emploi de la main-d'œuvre dont ils disposent. De plus, dans beaucoup de ces pays, à côté du chômage sévit à grande échelle le sous-emploi. La situation est particulièrement grave dans les régions rurales. D'innombrables paysans et ouvriers agricoles s'entassent dans des villages, alors que le travail de la terre pourrait être effectué par une main-d'œuvre considérablement moins nombreuse. Ce problème du sous-emploi peut être résolu avant tout par le développement économique général des ressources de ces pays. Pour redresser la situation extrêmement difficile de ces régions rurales, la reconquête et l'irrigation des terres, une réforme agraire sur des bases saines, de nouveaux systèmes d'organisation et de pratique agricoles, de même que le développement de l'industrie dans ces régions (sans préjudice des intérêts économiques des travailleurs urbains) seront nécessaires. Au premier rang des moyens permettant de traiter le problème des régions rurales, il faut compter les coopératives de production, de distribution et de crédit.

34. Le pouvoir d'achat des consommateurs dans ces pays se situe extrêmement bas. Il faut y développer les ressources économiques

pour le voir s'élever sérieusement. Les syndicats libres sont rigoureusement opposés à tout financement de ce développement par une nouvelle compression des salaires, déjà bas, dans ces pays. Dans la mesure où le financement national par voie de taxation des grosses fortunes et par l'épargne tant privée que publique est insuffisant, une aide étrangère, et surtout une aide financière internationale, est indispensable pour leur assurer un sain développement économique et social.

35. Un développement harmonieux de tous les secteurs économiques, qu'ils soient industriels ou agricoles, ainsi qu'un judicieux équilibre entre les investissements économiques et les investissements sociaux sont une des conditions essentielles du progrès dans cette catégorie de pays. C'est pourquoi il est de la plus haute importance d'entreprendre une planification générale minutieuse et systématique, tant de la part des gouvernements de ces pays eux-mêmes qu'à l'échelle internationale, avec une participation réelle des syndicats libres.

Conditions internationales du plein emploi

36. Le plein emploi, la haute production et un haut niveau de vie peuvent le mieux être réalisés dans une économie mondiale basée sur de larges échanges commerciaux entre nations. La vie de nombreux pays dépend du commerce international, et presque tous sont gravement touchés par les fluctuations du niveau des activités économiques dans d'autres pays. Le chômage est une maladie qui peut rapidement s'étendre d'un pays à l'autre, et cette contagion est spécialement dangereuse pour les pays spécialisés dont la vie économique dépend essentiellement de leur commerce extérieur. Les syndicats libres soulignent que les politiques de plein emploi des principaux pays industriels ont une grande importance internationale. Une coordination internationale des politiques gouvernementales de plein emploi doit être établie, allant de pair avec une expansion continue du commerce international.

37. Les échanges commerciaux sont gênés par toutes sortes de barrières protectionnistes artificielles. Les restrictions dont souffre le commerce européen ont retenu toute l'attention, et certaines mesures ont été prises ou proposées en vue d'abaisser ces barrières.

38. L'organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.) s'est efforcée de réduire les barrières commerciales en Europe par la libéralisation des contrôles des importations et des changes. Ces efforts ont, dans l'ensemble, été limités à la réduction des restrictions quantitatives apportées aux importations. Des réductions de tarifs douaniers ont été pratiquées dans le cadre de l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (G. A. T. T.), mais dans un certain nombre de pays le maintien de tarifs élevés a réduit les

avantages découlant de la levée de restrictions quantitatives. D'ailleurs, dans quelques cas, des tarifs ont été élevés dans le seul but de compenser des mesures de libéralisation. En outre, les produits agricoles, dont l'exportation est d'une importance vitale pour certains pays, n'ont bénéficié, s'ils l'ont fait, que dans une mesure déplorablement faible de la libéralisation du commerce. Enfin, même les mesures, déjà limitées, qui furent prises ont été menacées et, dans certains cas, rapportées lorsqu'une stagnation industrielle s'est fait sentir. Seule une économie d'expansion peut aisément absorber les heurts de rajustement structurel dont s'accompagne une libéralisation de la politique commerciale. L'Union européenne des paiements a joué un rôle positif dans les efforts visant à l'expansion du commerce et au maintien de la stabilité de la balance des paiements entre pays européens. S'il convient de renforcer cette politique, on doit s'abstenir de le faire d'une façon qui s'avérerait préjudiciable aux politiques de plein emploi des pays membres.

39. Certains gouvernements européens qui ont jusqu'à présent, dans l'ensemble, échoué dans leur poursuite d'un programme étendu de libéralisation du commerce ont maintenant tendance à prêter l'oreille aux propositions orthodoxes d'intérêts capitalistes, bancaires ou autres, de placer dans la libre convertibilité des monnaies des espoirs de plus grand commerce international. La convertibilité peut apporter une contribution précieuse à l'expansion du commerce international en cas de sain équilibre commercial. Mais elle est d'une utilité douteuse si elle n'est réalisée que par le maintien de sévères restrictions aux importations. Dans les conditions actuelles du commerce mondial, la convertibilité pourrait aisément conduire au renforcement des restrictions aux importations et à un fléchissement du commerce mondial.

40. L'aide directe des Etats-Unis à l'Europe occidentale a contribué dans une mesure incalculable non seulement à relever la production, mais aussi à résorber le déficit de la balance du commerce extérieur européen. Mais cette aide va maintenant se réduisant, et l'on ne peut espérer qu'elle dure indéfiniment.

Il est nécessaire de maintenir les progrès déjà réalisés et d'améliorer encore l'état de la balance des paiements de l'Europe occidentale. A cet égard, un abaissement des droits de douanes et barrières administratives américains, ainsi qu'une modification des dispositions législatives érigeant ces barrières constitueraient un adjuvant précieux. La réciprocité en la matière entre les Etats-Unis et l'Europe faciliterait d'ailleurs les choses.

41. Parmi les conditions favorables à une économie d'expansion et au plein emploi à l'échelle mondiale, il faut ranger l'élargissement géographique de la coopération économique, la création d'un marché commun pour le commerce des matières premières et des produits finis, la convertibilité des monnaies et la mobilité internatio-

nale de la main-d'œuvre. Les syndicats libres accueillent favorablement en tant qu'étape vers une semblable coopération économique les programmes d'intégration régionale, tels que ceux qui sont actuellement prévus en Europe et en Amérique centrale.

42. L'intégration économique doit être prévue de manière que soit évitée la rupture soudaine des canaux et des secteurs établis, ce qui signifierait des investissements gaspillés et du chômage. D'autre part, l'intégration économique ne devrait pas maintenir l'économie à son présent bas niveau, ni laisser aux autorités administratives chargées de la planification la possibilité d'agir comme des cartels internationaux déguisés pouvant restreindre la production et l'emploi.

43. Quelques rajustements, et même quelques rajustements pénibles, sont inévitables dans une intégration économique, mais le résultat net doit être avantageux pour chaque pays participant. Tous les pays doivent équitablement se partager les avantages et les charges de l'intégration.

44. Les syndicats ont eux-mêmes proposé de participer aux programmes d'intégration, mais en même temps ils exigent leur place dans les organismes internationaux qui préparent et administrent ces programmes.

45. Les syndicats libres ont applaudi et participé à l'établissement de la Communauté européenne du charbon et de l'acier comme à un premier pas vers l'intégration de l'Europe. Ils sont en droit d'espérer désormais l'accélération d'une intégration dynamique au sein de la communauté, notamment en matière de standards de vie, de sécurité sociale et de logement. D'autres mesures actuellement à l'examen, telles que la création d'un Conseil économique et social européen, visant à une coopération européenne plus étroite et à l'établissement d'un marché commun, doivent être poussées activement, dans le cadre d'une économie expansible.

46. Actuellement, il y a des pays avec un surplus de main-d'œuvre en chômage et d'autres avec un besoin de main-d'œuvre (besoin général ou partiel dans certaines industries). Les migrations sont avantageuses, que ce soit aux pays surpeuplés ayant une main-d'œuvre désireuse d'émigrer ou aux pays qui sont capables d'absorber des immigrants. Le 3^e congrès de la C. I. S. L. a adopté une résolution sur les migrations internationales. Dans l'esprit de cette résolution, il est demandé aux pays et aux syndicats des pays offrant assez de possibilités d'emploi de faciliter l'immigration, tout en prévoyant des garanties pour les conditions de travail et de vie tant des nationaux que des immigrants.

Toutefois, un apport de capitaux étrangers là où il y a surplus de main-d'œuvre peut souvent être préférable à la solution par voie de migrations internationales.

47. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement et le Fonds monétaire international n'ont guère encore

joué un grand rôle dans le développement et l'expansion économiques, ni dans l'aide aux pays menacés d'une crise financière. Les syndicats libres réclament donc que plus de fonds soient mis à la disposition de la banque internationale et que les statuts de cette dernière soient amendés dans un sens lui permettant d'élargir son assistance aux pays sous-développés, ainsi qu'aux pays surpeuplés souffrant de chômage chronique, sans qu'elle soit astreinte à s'en tenir rigoureusement à des considérations d'ordre commercial et aux taux d'intérêt pratiqués sur les marchés. Le Fonds monétaire international doit disposer de plus amples ressources pour être à même de venir en aide aux pays dont la balance des paiements connaît des difficultés temporaires afin de prévenir la menace du chômage dans ces pays et dans ceux avec lesquels ils sont en relations commerciales.

48. La stabilisation des marchés des matières premières est de nature à promouvoir le plein emploi dans les pays producteurs et dans les pays consommateurs. Les syndicats libres favorisent la conclusion d'accords de stabilisation afin d'empêcher des hauses et des baisses excessives dans les prix et le volume de la production de ces matières premières.

49. Les pays insuffisamment développés sont une partie importante de l'économie mondiale, et leur recherche du plein emploi et de plus hauts standards de vie pour leurs populations peut jouer un rôle en favorisant l'emploi dans les pays industriels.

50. Les syndicats libres appuient une aide financière étrangère pour le développement de l'agriculture et de l'industrie dans les pays insuffisamment développés, à condition que ce dernier ait pour but primordial le bien-être du pays à développer et qu'il ne serve pas au contraire à en assujettir politiquement la population.

L'assistance financière et technique précieuse que rendent déjà aux pays sous-développés des gouvernements à titre individuel et des organisations internationales doit être considérablement élargie et coordonnée par le canal des Nations Unies.

51. Il est de la plus haute importance que les Nations Unies relèvent et coordonnent le développement économique mondial et aident à stabiliser l'activité économique à un niveau élevé. A une telle tâche devraient participer et être représentés non seulement les gouvernements, mais aussi les travailleurs et les consommateurs par leurs organisations syndicales et coopératives.

Responsabilité des gouvernements

52. Une économie stable et en expansion, donnant à tous des chances d'emploi, de progrès économique et d'efforts créatifs, sera atteinte et maintenue si toutes les forces et institutions économiques œuvrent à la réalisation de cet objectif. L'action des gouvernements

sur l'économie peut être puissante. La responsabilité de la réalisation et du maintien du plein emploi incombe donc entre autres aux gouvernements, quel que soit le système économique en vigueur.

53. Les syndicats libres rejettent toutes justifications du chômage, qu'elles fassent valoir une incompatibilité du plein emploi avec certains types de systèmes économiques ou la nécessité de les défendre.

54. Pour faire face à leurs responsabilités en matière de plein emploi, les autorités publiques doivent disposer des informations appropriées sur les conditions économiques du pays. En particulier, elles doivent établir un système de comptabilité et de budget portant sur l'ensemble de l'économie de la nation; ainsi seront-elles à même d'évaluer correctement l'offre et la demande de main-d'œuvre, de même que toutes les autres ressources productives dans les différents secteurs de l'économie.

55. Les syndicats condamnent toute falsification, tout remaniement des statistiques sur l'emploi auxquels les autorités publiques tenteraient de se livrer pour camoufler la véritable étendue du chômage.

56. Il appartient à un gouvernement de contrôler et de coordonner les activités économiques dans la mesure nécessaire à la réalisation et au maintien du plein emploi et, à cette fin, de mettre sur pied les institutions et organisations appropriées.

57. Un gouvernement doit également contrôler, suppléer ou prendre en charge les activités économiques dans tout secteur de l'économie s'avérant incapable de remplir son rôle en fonction du but général du plein emploi. En particulier, c'est aux gouvernements qu'il appartient de prévenir les pratiques restrictives limitant la production et l'emploi et aboutissant à des prix élevés.

58. Il incombe aux gouvernements d'assurer par des méthodes directes ou indirectes la création et le maintien de toutes les conditions techniques, organiques et autres que requiert le plein emploi. Au rang des premières d'entre elles nous citerons le maintien de la demande effective à un niveau élevé, l'équipement industriel nécessaire et un approvisionnement régulier de produits alimentaires et de matières premières.

59. Le chômage peut résulter de modifications dans la structure de la demande ou de la production réclamant une redistribution des ressources économiques, y compris la main-d'œuvre. Pour réduire au minimum un chômage dû à de telles causes, les gouvernements doivent favoriser toutes mesures conférant à la main-d'œuvre une grande mobilité. Dans ce sens, la formation professionnelle, des services de placement efficaces, des logements ouvriers à suffisance, de même que toutes mesures facilitant les migrations, sont des conditions des plus favorables.

60. Les gouvernements devraient soutenir des programmes, dont l'exécution serait assurée par les Nations Unies et d'autres institu-

tions appropriées, destinés à fournir des prêts et des dons de capitaux et à encourager l'afflux de capitaux privés dans les régions économiquement sous-développés aux fins d'investissement. De tels programmes doivent prévoir toutes garanties contre l'exploitation de l'homme dans la mise en œuvre de ces investissements et donner aux syndicats la possibilité d'examiner et de revoir les lignes de conduite et les projets envisagés. Les syndicats libres réclament tout particulièrement la création immédiate d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Les pays industriels devraient également assumer leurs responsabilités dans les projets en cours, comme le Plan Colombo et le Programme du point quatre, et œuvrer à une extension à l'échelle mondiale de l'assistance aux pays économiquement sous-développés.

Conclusions

61. Le chômage, qui est depuis longtemps l'un des pires fléaux de l'âge industriel, n'a cessé de préoccuper profondément les travailleurs. Les syndicats libres sont nettement d'avis que le chômage peut et doit être éliminé et que l'expansion économique et le progrès social doivent être constamment maintenus. Ils sont fermement décidés à poursuivre leurs efforts dans ce sens.

62. Les syndicats libres sont pleinement conscients de l'importance primordiale que leur propre action directe peut y apporter. Les efforts des syndicats pour assurer aux travailleurs des standards de vie élevés ont une influence considérable sur l'économie et peuvent constituer une force décisive comme facteur de plein emploi. Il faut également rappeler combien la limitation des heures de travail a contribué au progrès économique et social dans le passé et continuera de le faire à l'avenir chaque fois que les heures de travail sont encore excessivement longues.

Une telle action syndicale aux échelons de l'atelier, de l'industrie et de la nation peut être particulièrement féconde à une époque où l'économie est exposée à un fléchissement. Par conséquent, dans l'éventualité d'une réduction des dépenses de défense, la pression syndicale en faveur de hauts salaires peut s'avérer décisive dans la lutte pour le plein emploi.

63. Nulle part la nécessité d'un relèvement des salaires n'est plus impérieuse que dans les pays économiquement sous-développés, où les standards de vie des travailleurs sont effroyablement bas. Dans ces pays, des syndicats forts sont indispensables. Ils sont indispensables à la fois pour relever les salaires de ceux qui travaillent et, indirectement en forçant le relèvement du pouvoir d'achat, pour aider à créer des possibilités d'emploi pour ceux qui en sont dépourvus.

64. Les syndicats libres poursuivront leurs efforts acharnés pour assurer universellement la reconnaissance du plein emploi comme l'objectif économique primordial de toute société s'efforçant à instaurer le bien-être général et la justice sociale.

65. Ils réclament que les gouvernements reconnaissent leur responsabilité et s'en acquittent dans la réalisation et le maintien du plein emploi. Ils signalent que ceci implique des tâches précises et qu'ils insisteront pour qu'elles soient exécutées.

66. Le plein emploi doit être traité comme un problème mondial. Les syndicats libres insisteront pour que tous les organismes internationaux s'occupant de problèmes économiques et sociaux mettent le plein emploi au premier rang des objectifs de toute politique économique, pour qu'ils fassent intégralement face à leurs responsabilités à cet égard et pour que, là où la chose est nécessaire, ils créent de nouvelles autorités internationales appropriées à cette fin.

67. Nous réclamons des gouvernements qu'ils poursuivent leurs tâches économiques et sociales (y compris leur part de responsabilité dans le domaine du plein emploi) en étroite consultation avec les syndicats libres et avec leur large participation. Les syndicats libres insisteront donc pour être représentés avec voix effective dans toutes les institutions et organisations engagées dans l'élaboration et l'application de politiques économiques et sociales.

Ils font également valoir leur droit, en tant que représentants des intérêts des travailleurs, à participer effectivement à tous les organismes non seulement nationaux, mais aussi régionaux et mondiaux s'occupant de questions économiques et sociales.

68. L'action syndicale en faveur de mesures de plein emploi aux échelons industriel et national sera complétée et renforcée par des efforts soutenus aux échelons régional et international de la part de la C. I. S. L. et de ses organisations régionales. Une telle action sera coordonnée avec celle des organisations affiliées.

69. La réalisation et le maintien du plein emploi requièrent tout un complexe de programmes appropriés à tous les échelons. Le point de vue des syndicats libres en cette matière a été exposé dans le présent document. Conscient de la nécessité d'une action syndicale coordonnée dans ce domaine, le Comité exécutif émet cette déclaration pour fournir un guide aux syndicats libres dans leur lutte pour le plein emploi. Nous sommes intimement convaincus que la satisfaction de nos revendications et la poursuite des politiques qui viennent d'être décrites achemineront à la réalisation de cet objectif: un emploi pour tous ceux qui peuvent et veulent travailler.